



Bulletin du Groupe Socialiste Sénat

N° 110 - Mercredi 8 avril 2009



S O M M A I R E

- ▶ **Point sur** p. 3
 - ⇒ Elaboration de vins de table rosés par coupage de vin rouge et de vin blanc
- ▶ **Note de travail** p. 5
 - ⇒ Elections européennes du 7 juin 2009 : où en est-on ?
- ▶ **Interventions** p. 10
 - **Projet de loi de Finances rectificative pour 2009 [DG]**
 - ⇒ Intervention de **Nicole BRICQ**, sénatrice de la Seine-et-Marne
 - ⇒ Intervention de **François MARC**, sénateur du Finistère
 - ⇒ Intervention de **François REBSAMEN**, sénateur de la Côte d'Or
 - ⇒ Intervention de **Jean-Louis CARRERE**, sénateur des Landes
 - **Projet de loi relatif au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers**
 - ⇒ Intervention de **Yves KRATTINGER**, sénateur de la Haute-Saône
- ▶ **Questions d'actualité au Gouvernement** p. 20
(séance du jeudi 2 avril 2009)
 - ⇒ Législation sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises par **Nicole BRICQ**, sénatrice de la Seine-et-Marne
 - ⇒ Universités par **Jean-Pierre SUEUR**, sénateur du Loiret
 - ⇒ Etat de la justice en Guyane par **Jean-Etienne ANTOINETTE**, sénateur de la Guyane
- ▶ **Communiqués de presse** p. 24
 - ⇒ Le "délit de solidarité" n'est plus acceptable !
 - ⇒ Travail le dimanche : l'opposition de gauche obtient le retrait des amendements
 - ⇒ Demande de création d'une commission d'enquête sur les aides et les prêts publics destinés à la filière automobile
 - ⇒ Suicides de personnes détenues : encore un rapport pour rien ?
 - ⇒ Justice en Guyane : les sénateurs appellent le Gouvernement à prendre des mesures d'urgence
 - ⇒ Rémunérations variables des dirigeants de sociétés : le Groupe socialiste du Sénat regrette le choix inapproprié d'un décret d'application très partiel et limité dans le temps



Note de travail

Elaboration des vins de table rosé par coupage de vin rouge et de vin blanc

Commission des affaires européennes, 7 avril 2009

ETAT DES LIEUX DU PROBLÈME

En l'état actuel de la réglementation européenne, le coupage de vin rouge et de vin blanc est interdit dans l'Union européenne, à quelques exceptions près précisément définies (certains vins de qualité pour des régions déterminées, tels certains champagnes rosés). Ces pratiques sont au contraire admises au niveau international dans le cadre de l'Office international de la vigne et du vin (OIV) et sont largement utilisées par les producteurs dits du nouveau monde (Australie, Etats-Unis).

En avril 2008, un nouveau règlement du Conseil portant organisation commune du marché vitivinicole a été adopté. Malgré les réticences du Parlement européen à l'époque¹, ce règlement transfère la charge d'approuver de nouvelles pratiques onologiques ou de modifier celles qui existent à la Commission européenne. Cette dernière peut ainsi évaluer les pratiques onologiques admises par l'OIV et les ajouter, le cas échéant, à la liste des pratiques admises par l'Union européenne. Pour ce faire et dans ses fonctions d'exécution de la politique agricole commune, la Commission européenne est assistée par différents comités rassemblant des représentants des Etats membres dans un domaine spécifique (procédure de comitologie).

En janvier dernier, la Commission européenne a proposé d'autoriser le coupage de vin rouge et de vin blanc de manière à aligner les règles applicables aux vins communautaires sur les règles internationales et à ne pas pénaliser la production européenne par rapport à ses concurrents mondiaux. Cette proposition est donc étudiée et doit être approuvée par le comité de réglementation du vin, qui regroupe des représentants des 27 gouvernements.

Lors de sa réunion le 27 janvier dernier, le comité a procédé à un vote indicatif positif sur la proposition de la Commission européenne. Aucun pays n'a soulevé le problème de la fabrication du rosé par le coupage et il est intéressant de noter que la France a voté pour le règlement que la Commission proposait.

Devant la colère des producteurs de rosé français, le ministre de l'agriculture, Michel Barnier, dans un communiqué de presse publié le vendredi 13 mars, a fait marche arrière et s'est finalement déclaré opposé à cette proposition visant à autoriser le mélange entre vins rouges et vins blancs !

Le 26 mars, il a obtenu un compromis, qu'il juge lui-même « insuffisant », selon lequel les producteurs auront la possibilité de faire figurer la mention « vin rosé traditionnel » sur l'étiquette des vins rosés français afin de les différencier des vins coupés. Les vins coupés ne seront contraints d'être étiquetés en tant que tels que si l'Etat membre le décide expressément et seulement pour les vins à la fois produits et consommés sur son marché national.

La prochaine réunion du comité de réglementation des Etats membres de l'UE, qui doit approuver le projet de règlement sur les pratiques onologique aura lieu le 19 juin (au lieu du 27 avril initialement prévu). Quelle sera alors la position du gouvernement français²?...La Commission européenne est quant à elle d'avis que les discussions sur les pratiques onologiques sont terminées, et que seules les dispositions sur l'étiquetage pourraient être améliorées...

¹ En l'absence de ratification du Traité de Lisbonne, la co-décision ne s'applique pas à cette politique, le Conseil a donc le dernier mot.

² Ce délai supplémentaire est dû à un report au sein de l'OMC de l'examen par les partenaires commerciaux de l'UE des nouvelles règles européennes (décision prévue en juin).

QUELQUES COMMENTAIRES

En premier lieu, on ne pourra que s'interroger sur les tergiversations du gouvernement français, dont la position semble aujourd'hui extrêmement confuse. A la fois pour et contre le projet de règlement en l'espace d'un mois, Michel Barnier tente de sauver la face en mettant en valeur le compromis sur l'étiquetage, qu'il juge lui-même insatisfaisant et insuffisant !...

Compte-tenu de l'importance de la production de vin rosé en France, il semblerait que le gouvernement n'ait pas ou peu pris la mesure des conséquences d'une telle décision. Faut-il en effet rappeler que la France est le premier producteur de vin rosé dans le monde (25%) avec plus de 5 millions d'hectolitres (juste devant l'Italie et l'Espagne) ? A noter, s'il est adopté, le règlement entrera en vigueur en août. Le changement des pratiques sera donc légal très prochainement, et transformera rapidement le marché, ce qui constitue une difficulté supplémentaire pour les producteurs traditionnels.

A quelques semaines des élections européennes, il est fâcheux que la tête de liste UMP en Ile-de-France ait dans un premier temps (à travers son représentant) accepté une proposition de la Commission européenne qui nivelle par le bas la qualité des vins européens et libéralise les pratiques. Or l'Europe viticole devrait se construire sur la qualité, véritable atout dans un marché devenu mondial. Depuis des années dans cette optique, des sommes considérables ont été investies pour accroître la qualité de la production française de vins rosés, notamment en Provence. L'adoption de ce règlement marquerait un retour en arrière complètement inexplicable. En outre, le système d'étiquetage tel que prévu, risque de rendre l'information peu compréhensible pour le consommateur. Les socialistes ont un tout autre projet de développement agricole, viticole et rural que celui proposé par la Commission européenne de M. Barroso, avec le soutien du gouvernement français. Le règlement proposé doit donc être vigoureusement refusé.



Note de travail

Elections européennes du 7 juin 2009

Où en est-on ?

ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS : UNE SITUATION DÉLICATE POUR LE PS

Une élection de plus en plus délaissée par les électeurs

Depuis l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct en 1979, la participation au scrutin n'a cessé de chuter dans toute l'Europe, et en France en particulier. La dernière élection en 2004 a battu des records d'abstention avec **une participation en France très faible (42.75%)**, en dessous de la moyenne européenne (45%) **et en constante chute depuis 1979 (60.7%)**.

Cette élection est en effet bien souvent vue comme **une élection inutile pour les citoyens**. Il est vrai qu'en l'absence de pouvoir de désigner l'exécutif européen, de politisation des thèmes européens avec un vrai clivage gauche/droite, et de véritable débat sur les enjeux européens du scrutin, le résultat de cette élection a de fortes chances d'être en décalage par rapport aux réels pouvoirs dont dispose aujourd'hui le Parlement européen.

De part leur scrutin proportionnel et leur nature (enjeu flou pour les citoyens, motivant l'abstention ou le vote contestataire), les élections européennes sont l'occasion d'un **émiettement des voix**, favorisant les petites formations politiques. La menace est potentiellement forte à gauche (NPA, PC/Mélenchon) susceptible de capter le vote contestataire et au centre avec une alliance qui se veut « moderniste » et « pro-européenne » (Cohn Bendit, Modem), mais dont le libéralisme économique n'a jamais fait défaut durant la précédente législature du Parlement européen.

En définitive, cette élection est **une élection de « second ordre »** selon le modèle d'analyse de

Schmitt et Reif¹, caractérisée par une faible participation, la pénalisation des partis au pouvoir, et pléthore de petits partis captant un vote « expressif » ou contestataire.

Moins de députés européens pour la France

Conformément au traité de Nice, la France disposera de **72 sièges pour la mandature 2009-2014, soit six de moins qu'à l'heure actuelle**, en raison de l'élargissement de l'UE (Traité de Nice). Presque toutes les circonscriptions sont touchées : Ile de France (-1), Nord Ouest (-2), Ouest (-1), Est (-1) et Centre (-1). Cependant, si le traité de Lisbonne était ratifié en 2009, ce chiffre passerait à 74 à partir de 2010.

La stratégie légitimiste de l'UMP

Troisième difficulté, l'UMP va inévitablement instrumentaliser la récente présidence française du Conseil (qu'on a pris à tort pour la présidence de l'Union Européenne) à des fins électorales. Au niveau national, Nicolas Sarkozy a flatté pendant six mois les Français en perpétuant le mythe d'une Europe française². A l'étranger, il a impressionné par son dynamisme et dépoussiéré une fonction institutionnelle - la présidence du Conseil - très technocratique et bien peu politique. Cela a d'ailleurs été salué par presque tous les groupes politiques du Parlement européen (et notamment par Martin Schulz, leader des socialistes au Parlement européen...) lors de son allocution le 16 décembre dernier.

¹ Karlheinz Reif et Hermann Schmitt. "Nine second order national elections. A conceptual framework for the analysis of European election results, European Journal of Political Research, 8, 1980, pp. 3-44.

² Pour 61% des Français, la présidence française devait être « la présidence des intérêts français en Europe », selon les termes du directeur de l'institut CSA S. Rozès, interprétant le sondage réalisé par IFOP en lien avec Touteurope.fr. sur la présidence française le 24 janvier 2008.

Mais derrière les effets d'annonce et la pratique très personnelle du pouvoir de N. Sarkozy, on a assisté au retour de l'Europe intergouvernementale, l'Europe des Nations, espace de coexistence des intérêts nationaux à défaut de la construction d'un intérêt européen. En outre, son bilan politique est mitigé et très marqué idéologiquement (casse du droit du travail, politique sécuritaire en matière d'immigration, superficialité du projet d'Union pour la Méditerranée, dérégulation de la PAC etc....).

Cette situation nationale délicate ne saurait cacher l'existence d'une nouvelle séquence politique en Europe, qui pourrait se révéler positive pour le PS à condition de bien en cerner les enjeux et les exigences.

LES ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA CAMPAGNE

Le test de maturité : l'Europe des alternatives politiques

Le débat qui s'était engagé autour du référendum sur le projet de constitution européenne en 2005 avait permis **deux innovations démocratiques majeures : d'une part, le peuple s'appropriait l'Europe** qui n'était alors plus un projet réservé à une seule élite ; d'autre part, le traditionnel clivage politique entre « partisans » et « opposants » à l'Europe était dépassé pour une opposition politique entre différentes conceptions de l'Europe. **La question n'est plus d'être pour ou contre l'Europe, mais de savoir ce que doit être l'Europe.**

C'est dans ce nouveau champ politique que se placent les prochaines élections européennes : pour satisfaire la demande citoyenne (et surtout la motiver), elles devront être l'occasion de présenter de véritables alternatives politiques, convaincre de l'existence d'une Europe de droite jusqu'ici au pouvoir, et de la possibilité d'une Europe de gauche. Les Français doivent en effet réaliser que sur un certain nombre de sujets européens, le clivage gauche-droite est pertinent. De la nature du débat dépendra la participation citoyenne, et de celle-ci dépendra in fine la légitimité démocratique du Parlement européen.

Il s'agit donc pour les socialistes de politiser au maximum les sujets européens. Premier vecteur de cette politisation du débat : la critique de la

droite, largement majoritaire au Parlement européen et à la Commission européenne, mais aussi ces dernières années au sein du Conseil. L'Europe construite durant le dernier mandat était une Europe de droite, atlantiste, réactionnaire, dérégulatrice, et sécuritaire, caractérisée par l'axe Sarkozy-Berlusconi-Barroso. Les exemples sont légion (directive retour et immigration choisie, ouverture à la concurrence plus poussée dans le secteur postal, des transports etc.. sans contrepartie en matière de préservation des services publics, menaces sur les services sociaux, abandon du dialogue social etc...). L'UMP ne manque d'ailleurs pas d'hypocrisie, en tentant d'investir le terrain de la gauche (même stratégie que lors de la campagne présidentielle) lorsqu'elle choisit son slogan sur le thème de « l'Europe qui protège » !...

Il apparaît cependant nécessaire que les socialistes ne s'en tiennent pas à une position purement défensive, en réaction à l'action du gouvernement. **Un deuxième vecteur est essentiel : l'affirmation d'un projet socialiste, français et européen, solide et crédible.** Pour la première fois, les socialistes européens se sont entendus sur un véritable programme, le « Manifeste », à mille lieux de la déclaration de principes, limite traditionnelle des campagnes communes socialistes et sociaux-démocrates européens. Certes, ce manifeste du PSE doit être décliné et complété aux niveaux national et local, mais c'est un outil essentiel à la constitution d'un rapport de force avec la droite.

Complément inévitable à ce programme, la désignation en amont des élections, d'un candidat au poste de président de la Commission européenne par le PSE contribuerait à identifier les clivages politiques et à démocratiser le processus de désignation de ce « chef de gouvernement », aujourd'hui totalement laissé à la discrétion des Etats membres. Cette désignation est loin d'être acquise aujourd'hui, sinon perdue, du fait du soutien des socialistes espagnols et portugais ainsi que des travaillistes britanniques à la candidature de Manuel Barroso. La réunion des « leaders » du PSE du 19 mars n'a ainsi pas pu aboutir quant à la désignation d'un candidat commun.

En outre, la désignation de Fogh Rasmussen, actuel premier ministre danois, au poste de secrétaire général de l'OTAN empêcherait la candidature du socialiste Poul Nyrup Rasmussen, le Danemark ne pouvant prétendre à deux postes internationaux d'une telle importance, en même temps.

La crise : sujet central des préoccupations des Français et des Européens

Second axe de campagne, lié au premier, la crise économique et sociale sera au cœur du débat et de la bataille des européennes. Une étude d'opinion³ commandée par le groupe parlementaire du PSE au Parlement européen révèle un très fort sentiment d'insécurité sociale des citoyens européens face à la montée du chômage. Ces derniers attendent des dirigeants européens qu'ils fassent de la sortie de crise leur priorité absolue. Pour les Français, d'après un sondage publié le 6 mars dernier par l'institut LH2, les enjeux prioritaires pour l'avenir de l'Union européenne sont avant tout le développement d'une politique commune dans les domaines économique (46% des Français), environnemental (45%) et social (43%)⁴.

Or jusqu'à présent, l'Union européenne s'est trouvée incapable de présenter un plan de relance crédible. Les gouvernements nationaux, enfermés dans la défense de leurs intérêts propres, n'arrivent pas à dessiner un plan de redressement économique qui soit d'un intérêt commun. Cette situation, legs de la droite au pouvoir, remet en cause l'idée même de la construction européenne, qui si elle veut être utile aux citoyens, doit s'appuyer sur l'intégration et la solidarité commune. A défaut de politique économique intégrée, voire même coordonnée, l'Union européenne s'enfonce dans la crise sans trouver les leviers de la relance.

Dans cette situation, la solution à la crise passe par l'Europe, mais par une Europe de gauche. Le PS et le PSE n'ont cessé de demander un véritable plan de relance, bien plus important que ce qui a été proposé par la Commission européenne, à travers une stratégie d'investissements ambitieuse concentrée sur un certain nombre d'objectifs (efficacité énergétique, éducation et formation ou encore l'amélioration des services publics), un pacte européen pour le progrès social,

une meilleure réglementation du système financier ou encore un pacte pour l'emploi. A noter, sur proposition de Nicolas Sarkozy, le sommet européen sur l'emploi qui devait se tenir à Prague le 7 mai prochain vient d'être annulé. A la place, se tiendra une simple réunion de la présidence du Conseil et celle de la Commission avec les partenaires sociaux... ! **Tout l'enjeu est maintenant d'en convaincre les Français, et les Européens...**

LA CAMPAGNE DU CÔTÉ OPÉRATIONNEL

Une campagne proprement européenne ?

Alors que pour la campagne de 2004, le programme commun des socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes européens se résumait à une vague déclaration de principes, cette campagne européenne est marquée par **une européanisation importante des programmes des partis politiques**. Le PSE a ainsi adopté son « manifeste »⁵ qui détaille précisément les initiatives que l'Europe devrait prendre dans un certain nombre de domaines clefs. Fruit d'une longue consultation des partis nationaux, des militants, des partenaires sociaux, des organisations de la société civile au niveau européen, ce manifeste devrait charpenter le discours de campagne des partis nationaux. Lors du Conseil National du 28 février 2009, le PS a adopté son texte d'orientation « Donner une nouvelle direction à l'Europe »⁶ sur la base du manifeste du PSE. Véritable avancée par rapport aux pratiques antérieures, le manifeste du PSE est une esquisse sérieuse de ce que pourrait être à terme un véritable programme de gouvernement au niveau européen⁷. L'existence récente de militants directs du PSE permet également d'européaniser la campagne à la base.

³ Décembre 2008- février 2009

⁴ Les autres thèmes proposés étaient l'Europe de la défense (27%), la politique étrangère commune (24%), l'immigration (24%), le renforcement de l'Europe politique (17%) et l'élargissement de l'UE à d'autres pays (9%).

⁵ http://elections2009.pes.org/files/u1/ManifestoBook_FR_Online_0.pdf

⁶ <http://actus.parti-socialiste.fr/2009/02/28/donner-une-nouvelle-direction-a-leurope/>

⁷ A l'opposé, les conservateurs (PPE) ont adopté un « manifeste » qui reste très vague en termes d'initiatives et dont le cadre idéologique ne surprend pas : immigration restreinte, accent sur la sécurité, renforcement de la compétitivité par le marché... à croire que la droite européenne n'arrive pas à tirer les leçons de la crise actuelle ! L'UMP a beau jeu ensuite, de défendre une « Europe qui protège » au niveau national...

Malgré ces efforts, force est de reconnaître que la campagne si elle européenne, restera essentiellement nationale sur fond de crise et de mécontentement croissant envers le gouvernement. Dans le sondage de l'institut LH2 du 6 mars dernier, 52 % des personnes interrogées affirmaient qu'elles se détermineront en fonction des enjeux nationaux et non de leurs « souhaits pour l'Europe ». En effet, malgré les slogans (pour le PSE « mettre les citoyens d'abord » ou « people first » en anglais), l'Europe reste loin des citoyens. Sans véritable démocratisation des débats européens tout au long de la législature européenne et réforme du scrutin⁸, il serait vain de penser la campagne autrement.

UNE CAMPAGNE AXÉE SUR LE BESOIN DE CHANGEMENT

L'axe de campagne du parti socialiste est de changer l'Europe maintenant par un changement de majorité au Parlement européen. C'est le moyen de sanctionner la Commission et les majorités sortantes du Parlement européen comme du Conseil et, de construire un nouveau rapport de forces au sein des institutions européennes, de donner une nouvelle orientation politique à l'UE. C'est aussi le moyen d'envoyer un coup de semonce à l'actuel gouvernement et au Président de la République, pour qu'ils abandonnent leur politique conservatrice et libérale.

Alors que l'équipe de la campagne se met en place au siège du parti et que les outils de campagne sont en train d'être élaborés, le parti socialiste a ouvert un site internet qui se veut interactif, consacré à la campagne à l'adresse suivante : www.changerleurope.fr. Ce site se déclinera de façon régionale, la campagne se devant d'être décentralisée au plus près des citoyens.

Une série de meetings et rencontres régionales sont en cours de définition, mais d'ores et déjà, les principaux éléments de calendrier à ce jour sont les suivants :

date	Initiatives PS	Initiatives PSE
24 avril	Meeting du lancement de la campagne nationale et européenne (Toulouse)	
29 avril	Meeting Grand Est (Strasbourg)	
5 mai	Meeting Grand Centre (lieu?)	
9 mai		Journée d'action - Europe sociale
13 mai	Meeting Ile de France (Paris)	
16 mai		Journée d'action - Changement climatique
19 mai	Meeting Grand Sud Est (Marseille ?)	
23 mai		Journée d'action - Relance de l'économie
27 mai	Meeting Grand Ouest (Nantes)	
30 mai		Journée d'action- Manifeste du PSE
4 juin	Meeting Grand Sud Ouest (Lille)	
7 juin	ELECTIONS	
14-16 juillet	Première session plénière du Parlement européen	

⁸ Organisation des élections européennes le même jour avec des listes proprement européennes et des têtes de listes candidates au poste de président de la Commission européenne, par exemple.

La contribution du groupe socialiste du Sénat

Le groupe socialiste du Sénat aura tout son rôle à jouer durant cette période électorale. En plus des réunions dans les circonscriptions interrégionales auxquelles pourront participer les Sénateurs, il sera essentiel au sein du groupe **d'encourager l'insertion d'une dimension européenne dans nos débats, de manière transversale, et sur des sujets pertinents et clivants avec la droite.** Dans cette optique, plusieurs initiatives sont décidées, dont le dépôt d'une proposition de résolution sur les services d'intérêt général, discutée le 30 avril, ou encore la tenue d'un débat début juin sur les orientations de la politique sociale européenne.

Plus généralement, il convient de rappeler que de nombreux thèmes européens sont au cœur des enjeux des territoires, tels l'avenir de la politique agricole commune, de la politique régionale européenne, ou encore des services publics locaux, aujourd'hui menacés par le droit de la concurrence. Représentants des collectivités locales, les Sénateurs pourront dans leurs régions respectives défendre l'idée qu'il est urgent aujourd'hui de « changer l'Europe ».



Intervention

Projet de Loi de Finances rectificative pour 2009 [DG] par Nicole BRICQ, sénatrice de la Seine-et-Marne

(séance du mardi 31 mars 2009)

Le collectif, la crise, la relance, la fiscalité... et les autres. A l'occasion du collectif, le quatrième en six mois, le Gouvernement actualise son hypothèse macro-économique et acte la récession, en la limitant toutefois à - 1,5%, alors que notre rapporteur général l'évalue à - 3%, voire - 4% en 2009, et prévoit une croissance légèrement négative en 2010... Le temps est loin où le Gouvernement convoquait la sortie de crise à date fixe : 1er juillet, puis 31 décembre 2009... Mieux vaut être modeste. Le Premier ministre lui-même l'avoue : « Personne aujourd'hui ne peut savoir quand on sortira de cette crise. »



Avons-nous atteint le creux de la crise ? Rien n'est moins sûr mais le scénario le plus probable n'est plus celui, auquel vous prétendiez répondre avec pugnacité, d'une crise en V, mais celui d'une crise en W, voire, pour reprendre l'image forte de Mme Lagarde, celle de la « tôle ondulée », qui renvoie à la crise japonaise des années 90.

Face à l'explosion du chômage, 10 % en 2009, qui affectera encore le pouvoir d'achat, face à la chute de la consommation et la paralysie de l'investissement, l'action du Gouvernement est-elle à la hauteur ? Les nouvelles dispositions annoncées après le sommet social du 18 février, traduites dans ce collectif, sont-elles à la mesure de la crise ? La « riposte graduée » ne correspond pas au tempo d'une crise cumulative, à la fois financière et économique, économique et sociale. Il nous faut une riposte massive et immédiate, ciblant les bas revenus, ceux qui consomment toute injection d'argent.

Une fois n'est pas coutume, le rapporteur général a cité le multiplicateur keynésien : il joue à plein pour ces populations ! En Europe, pour 2009, l'addition des plans nationaux ne dépasse pas 1,4 point de PIB. Nous sommes au bout des mesures ponctuelles et de court terme. Vous connaissez nos propositions. A les ignorer, on retarde la sortie de crise et la France risque de souffrir plus longtemps que ses partenaires !

Fiscalement, le Gouvernement a choisi d'agir sur la première tranche de l'impôt sur le revenu. Heureusement, l'Assemblée nationale a modifié le texte pour éviter qu'il ne bénéficie aux riches qui se trouvent dans cette tranche par le jeu des niches fiscales. La mesure manque la cible des bas revenus, qui ne paient pas d'impôts. On ne peut occulter le débat fiscal qui oppose gauche et droite. Nous avons développé nos arguments à chaque loi de finances depuis 2002 et encore dernièrement lors de la proposition de loi du groupe CRC-SPG demandant la suppression du bouclier fiscal et l'encadrement des rémunérations des dirigeants d'entreprises. Cette dernière question est d'ailleurs loin d'être tranchée par le décret annoncé... Comment justifier que ceux qui sont dans la fourchette la plus haute des revenus ne contribuent pas à soulager les plus pauvres ?

Ne vous étonnez pas qu'une fois encore nous défendions la suppression du bouclier fiscal. Je reprends à notre compte la recommandation formulée par Jacques Delors : « Laissez tomber l'orgueil ». Il n'y aurait aucune honte à renoncer à une mesure prônée en 2007, alors que vous n'aviez pas intégré la dureté de la crise.

En le faisant, vous rehaussez la crédibilité de l'action publique. Ne tergivez pas plus longtemps, entendez la sourde colère des Français, suivez au moins la recommandation du Conseil des prélèvements obligatoires : « Veiller à maintenir un certain équilibre entre l'imposition progressive sur les revenus et les prélèvements sociaux ».

Si vous ne le faites pas maintenant, le débat reviendra sur le tapis à l'occasion de la loi de finances pour 2010, et même avant car, d'ici là, nous aurons un nouveau collectif.

Sur l'encadrement des rémunérations par la fiscalité, vous n'avez pas voulu nous entendre, ni le 4 novembre quand, alors que nous constatons que les contreparties demandées aux banques pour l'obtention de l'aide publique étaient peu contraignantes, vous nous avez renvoyés au code de bonne conduite du Medef, ni ce mois-ci lorsque le groupe CRC-SPG a défendu ses propositions et que nous avons rappelé les nôtres. Dans le même temps, le secrétaire général de l'Élysée annonçait un décret imminent, voie jugée « plus facile et plus rapide ». C'est un déni du Parlement, d'autant que nous avons sous la main le véhicule législatif adéquat. L'argument de la rapidité n'est pas fondé puisque, auparavant, vous aviez disposé de deux collectifs et d'une loi de finances initiale. Mais votre credo était de s'en tenir au code de bonne conduite du Medef...

Monsieur Arthuis, vous avez déposé en commission des finances, à titre personnel, un amendement, à l'article 11, que nous vous encourageons à maintenir en séance : il sauverait l'honneur du Parlement. Même s'il ne répond pas, bien entendu, à toutes nos attentes -il ne concerne pas toutes les entreprises cotées-, il a cependant le mérite d'élargir le périmètre du décret et de ne pas en borner la durée.

Quant au décret, il ne concerne que huit entreprises et, en fait, valide le code de bonne conduite du Medef dont la présidente, « droite dans ses bottes », a toujours dit qu'elle ne voulait « pas de loi ». Lorsque s'est posé le problème des bonus, le Président de la République les a fustigés. Les hauts salaires y ont alors renoncé, pour se rattraper avec les stock-options. Quand on a critiqué les stock-options, ils ont sorti leurs « retraites chapeau ». On n'en finira pas ! Il faut imposer un cadre général car une des causes de la crise financière, que nous avons diagnostiquée dès avant le G20 de Washington, c'est le mode de rémunération pousse-au-crime celle qui fait prendre des risques grâce aux aides publiques mais aux dépens des salariés et des contribuables. Cette régulation des rémunérations, nous sommes en droit de la juger opportune dans ce collectif et, si vous ne l'acceptez pas, nous reviendrons à la charge, nous ne vous lâcherons pas sinon, sitôt un retour à meilleure fortune, tout recommencerait comme avant !

C'est pourquoi nous représenterons ici nos amendements, et notamment le premier d'entre eux qui vise à plafonner les rémunérations supérieures à vingt fois le Smic, alors que nous sommes les seuls en Europe à connaître des rémunérations égales à quatre cents fois le Smic... Les inégalités de revenus sont à l'origine de la crise. Faisons en sorte qu'à la sortie de cette crise terrible, tout ne recommence pas comme avant !



Intervention

Projet de Loi de Finances rectificative pour 2009 [DG] par François MARC, sénateur du Finistère

(séance du mardi 31 mars 2009)

Ce projet de loi de finances rectificative établit le déficit prévisionnel de la France en 2009 à 104 milliards d'euros, niveau jamais atteint. Cela montre le délabrement de nos finances publiques et l'étroitesse des marges de manoeuvre dont nous disposons pour faire face à la crise. Cette dégradation de nos finances est due en grande partie à la politique fiscale menée par les gouvernements successifs depuis 2002. M. Sarkozy s'est longtemps flatté qu'on l'appelle « Sarkozy l'Américain » : il voulait importer en Europe la politique économique de l'administration Bush et rompre avec l'État providence, cette vieille lune social-démocrate dispendieuse et ringarde. L'une des manifestations les plus cocasses de cette volonté fut sa proposition, pendant la campagne présidentielle, d'introduire en France les prêts immobiliers hypothécaires afin de faire de notre pays « une société de propriétaires ».



On sait à quel désastre a conduit cette politique américaine. Sous la présidence de M. Bush, on a vu s'inverser le sens de la redistribution puisque près de 150 milliards de dollars par an ont été transférés des couches populaires vers le centile le plus riche de la population, ce qui a conduit au déclassement brutal des couches moyennes. Les instruments fiscaux de cette politique étaient à peine plus caricaturaux que ceux auxquels notre Gouvernement a recours : baisse de la fiscalité sur le patrimoine, réduction des impôts progressifs remplacés par des impôts proportionnels et une fiscalité d'entreprise qui encourage la rente et pénalise l'investissement productif, etc. Heureusement M. Obama, comme jadis Franklin Roosevelt, a choisi de revenir aux fondamentaux

de l'économie réelle en baissant de 250 milliards de dollars les impôts pesant sur les ménages les plus modestes et en augmentant la taxation des grandes fortunes. Il a, en même temps, posé des limites aux rémunérations scandaleuses des patrons de sociétés maintenues en vie grâce aux perfusions du Trésor. Nous aurions aimé que votre Gouvernement s'en inspirât et que le Président de la République méditât cette phrase de Roosevelt qui disait que « gouverner, c'est maintenir égales pour tous les balances de la justice ».

Il serait cependant injuste d'imputer au Président Sarkozy toute la responsabilité de nos malheurs. Car il a bénéficié de solides complicités au sein de la majorité. Dès 2002, la justice fiscale entrerait en récession. Dès 2002, vous nous disiez que, pour renforcer la croissance et consolider l'emploi et le pouvoir d'achat, il fallait diminuer les prélèvements obligatoires tout en réduisant la dette et les déficits, afin de retrouver des marges de manoeuvre. Ici même, en 2003, on entendit qualifier de « cocktail gagnant » l'ensemble de mesures destiné à faire baisser l'impôt sur le revenu, les charges patronales, la fiscalité du patrimoine et l'ISF. Mieux eût valu parler de potion empoisonnée !

En effet, de 2002 à 2007, si votre politique de baisse d'impôt a coûté au bas mot plus de 23 milliards à la collectivité, le taux de prélèvements obligatoires est resté quasiment inchangé. Comment l'expliquer, quand vous prétendiez diminuer les impôts ? C'est que vous vous êtes contentés de concentrer les prélèvements sur les classes moyennes pour mieux décharger vos clientèles électorales de leur devoir de solidarité nationale. De 2002 à 2007, les foyers dont les revenus étaient compris entre quinze et vingt fois le Smic ont profité en moyenne d'une baisse d'imposition comprise entre 3 000 et 12 000 euros par an.

En taillant en pièces le principe de progressivité de l'impôt, vous avez tenu la gageure d'inventer la redistribution à rebours : prendre aux pauvres pour donner aux riches !

Vous avez de même menti en promettant aux Français que le bouclier fiscal profiterait aux classes moyennes et modestes. En 2008, 834 contribuables disposant d'un patrimoine 15,5 millions d'euros ont reçu de l'État un chèque moyen de 368 000 euros ! Au total, ce dispositif nous coûte la bagatelle de 307 millions d'euros ! Même Dominique de Villepin, qui en est l'instigateur, s'en est récemment inquiété dans les colonnes du journal *Le Monde*.

Dès 2002, vous prétendiez améliorer l'attractivité fiscale du pays et assurer l'épanouissement des entreprises. Il fallait « libérer les énergies » selon le slogan alors à la mode... Vous avez donc abaissé l'impôt sur les sociétés, créé un dégrèvement de taxe professionnelle, réduit l'imposition des plus-values, exonéré d'ISF, à hauteur de 75 %, sur les actions et les parts sociales. Vous avez multiplié les mesures dérogatoires, portant le nombre de niches fiscales à plus de 500 ! En 2003, elles coûtaient déjà plus de 50 milliards à l'État. Je n'ose imaginer à combien se chiffrera leur coût en 2009. Cette stratégie fiscale désastreuse s'est accentuée depuis 2007. Loin de revenir sur les choix fiscaux antérieurs, le gouvernement Fillon a aggravé l'injustice. Dans la lettre de mission qu'il vous adressait en 2007, madame la ministre, et conformément à la promesse faite au Medef lors de son université d'été, le Président exigeait une baisse des impôts de quatre points sur les dix prochaines années. La loi Tépà, votée dès juillet 2007, a ainsi permis aux grandes fortunes d'échapper à l'ISF en autorisant la déduction, jusqu'à 50 000 euros, des sommes investies dans les PME. Si l'on y ajoute le bouclier fiscal et les autres niches, on se demande ce qu'il leur reste à payer...

Pour compenser ces diminutions de recettes, vous vous êtes attaqués, sous prétexte de le moderniser, aux fondements du service public à la française. Oui, il faut moderniser l'État. Oui, il faut que le service rendu à nos concitoyens soit le meilleur possible. Oui, il faut des réformes dans un contexte de raréfaction des ressources. Mais les choix budgétaires que vous avez effectués restent purement financiers et ne prennent pas en compte les besoins des usagers, comme dans les hôpitaux ou dans les écoles. Par un tour de passe-passe, vous transférez le coût de fonctionnement des services publics du contribuable vers l'usager.

Ce que vous enlevez de la feuille d'impôt des Français, ils le payent sur leur facture. Les plus modestes en font les frais. Cet abandon, l'État le fait aussi porter par les collectivités locales. L'acte II de la décentralisation, qui devait ouvrir une nouvelle ère, se révèle n'être qu'un corset de fer. Les transferts massifs, mal compensés, contraignent les élus locaux à combler eux-mêmes les carences du Gouvernement. Les dégrèvements de taxe professionnelle, et bientôt sa suppression pure et simple, rendent vain le principe d'autonomie fiscale inscrit dans la Constitution.

La décentralisation vous a été le moyen de détricoter l'impôt progressif pour mieux en reporter le coût sur les impôts locaux, proportionnels. Les collectivités ont bon dos ! Et vous avez beau jeu de leur faire la leçon en les traitant de dépensières qui ne jurent que par les taxes ! Le Gouvernement est pourtant bien heureux de s'appuyer sur l'investissement des collectivités, sans lequel son plan de relance est voué à l'échec. N'oublions pas qu'elles assurent jusqu'à 73 % de l'investissement public. Avec la dette endémique qui frappe nos finances, l'État peut difficilement, pourtant, s'ériger en donneur de leçons. Depuis l'arrivée de la droite au pouvoir, la dette liée aux déficits n'a cessé de croître. Elle sera de 73,9 % du PIB en 2009 pour un déficit de 5,6 %, très loin du seuil autorisé par nos engagements européens. La politique menée depuis 2002 est marquée par l'électoratisme et le court terme. La Cour des comptes, dans son rapport annuel pour 2008, estime qu'au même rythme d'évolution la dette publique atteindrait 85 % du PIB en 2012. Et c'est une hypothèse optimiste... Il est urgent de dire la vérité aux Français. Les privilèges fiscaux d'aujourd'hui sont les hausses d'impôts de nos enfants.

A l'heure où l'État injecte des milliards dans l'économie, et singulièrement dans les banques qui continuent de verser des rémunérations faramineuses aux responsables de la crise, il est de votre devoir de rétablir l'équité en sollicitant davantage les hauts revenus. Rappelons qu'après la crise de 1929, l'une des premières mesures que prit Roosevelt, que l'on ne peut guère taxer de gauchisme, fut de porter le taux marginal d'imposition à 63 % en 1932, jusqu'à atteindre 91 % en 1941. Votre Gouvernement, qui prétend lutter contre les inégalités, ferait bien de s'en inspirer. Cessez de justifier votre laxisme fiscal au nom de l'efficacité économique. Donnez enfin un nouveau cap à votre politique fiscale, inefficace et injuste !



Intervention

Projet de Loi de Finances rectificative pour 2009 [DG] par François REBSAMEN, sénateur de la Côte d'Or

(séance du mardi 31 mars 2009)

Le constat est partagé par tous de l'ampleur de la crise. Un chiffre seulement, qui touche au plus profond de notre société : on compte chaque mois depuis le début de l'année 80 000 chômeurs de plus. Révision des hypothèses après révision, le Gouvernement constate aujourd'hui les dégâts : il est loin le temps des prévisions de l'été 2008. Il les ajuste aujourd'hui, ce qu'on peut comprendre, tout en gardant une bonne dose d'optimisme ; mais le Président de la République semble n'avoir cessé de noircir le tableau... Il est difficile de naviguer entre les deux. Le Gouvernement table sur une récession de moins 1,5 % en 2009, mais je crains que le chiffre du consensus, 2,5 %, soit plus proche de la réalité, de même que les 6 % de déficit par rapport au PIB.



Dans ce contexte, on ne peut reprocher au Gouvernement de nous présenter le deuxième collectif de l'année ; il est même à craindre qu'il ne soit contraint d'en présenter un troisième avant l'été. Après s'être accroché à ses prévisions, il a bougé, c'est un fait. Il disait hier faire déjà suffisamment pour le pouvoir d'achat, vouloir privilégier l'investissement et aider les entreprises en difficulté dans certains secteurs, -il faudra vérifier la destination et l'efficacité de l'argent public engagé pour elles. Mais la mobilisation sociale a conduit le Président de la République à soutenir, par le biais d'un crédit d'impôt, les contribuables dont le revenu imposable est inférieur à 12 475 euros. C'était impossible, on nous moquait quand nous le propositions : c'est devenu intéressant, pour la seule raison que le Président de la République en a décidé ainsi...

On a plaisir aujourd'hui à entendre les libéraux vanter les mérites du multiplicateur keynésien ; un euro d'investissement public, c'est en effet un euro de PIB supplémentaire, un euro de transfert aux plus modestes, alors qu'un euro d'allègement fiscal, ce n'est que 0,5 euro de PIB... (M. François Marc approuve) Il est curieux de constater que les tenants de l'orthodoxie budgétaire financent aujourd'hui par le déficit les mesures qu'ils prennent en faveur du pouvoir d'achat. Curieux aussi les propos de M. Woerth, qui dit vouloir maîtriser les dépenses courantes, alors que le déficit des comptes sociaux était de 10 milliards d'euros en période de croissance et sera cette année proche des 20 milliards. Le ministre du budget soutient aussi qu'augmenter les impôts des plus aisés conduit toujours à augmenter les impôts de ceux qui le sont moins ; je relève que le Gouvernement a procédé à l'inverse : il a baissé les impôts des plus favorisés et augmenté les impôts indirects, qui sont ceux qui pèsent le plus sur les plus modestes...

Les conséquences de cette politique sont malheureusement visibles. Il faut y prendre garde : un sentiment d'injustice fiscale se développe, qui radicalise les mouvements sociaux, nous le voyons tous sur le terrain. C'est la cohésion sociale du pays qui est atteinte. Or il ne peut y avoir mobilisation de tous face à la crise quand l'injustice fiscale est érigée en dogme. Il y a d'abord le bouclier fiscal et les 834 contribuables VIP, au patrimoine supérieur à 15 millions d'euros, qui reçoivent un chèque de 368 000 euros : c'est incompréhensible pour les Français. Il y a ensuite les stock-options et autres rémunérations accessoires, dont le montant équivaut à des dizaines d'années de travail payé au Smic. Il y a enfin les salaires des dirigeants qui rompent le consensus social et créent des inégalités dignes de pays en développement. Il ne peut y avoir la loi pour le secteur public et l'autodiscipline pour le secteur privé : il faut la justice pour tous.

Je le dis à la majorité et au Gouvernement : abandonnez votre dogmatisme économique, renoncez à l'idéologie libérale qu'a portée le Président de la République pendant la campagne électorale.

Prenez, madame, exemple sur les Anglo-saxons, que vous aimez tant pour avoir travaillé avec eux : soyez pragmatique !

Des mesures qui seraient acceptables face à une pénurie de main-d'oeuvre, comme l'exonération des heures supplémentaires, sont totalement contreproductives lorsque le chômage s'aggrave. Pour accroître la justice fiscale, il faut des ressources publiques plus justes : n'hésitez pas à moduler l'impôt sur les sociétés en encourageant celles qui investissent et en pénalisant celles qui ne songent qu'à servir leurs actionnaires ! Créez une contribution exceptionnelle acquittée par les sociétés qui obtiennent des superprofits en augmentant les prix payés par les contribuables !

Vos dogmatismes sont dépassés. Justice sociale et justice fiscale doivent aller de pair. C'est en préservant la cohésion sociale de notre pays que nous lutterons le mieux contre la crise !



Intervention

Projet de Loi de Finances rectificative pour 2009 [DG] par Jean-Louis CARRERE, sénateur des Landes

(séance du mardi 31 mars 2009)

Sénateur des Landes, je rencontrais hier à Rion-des-Landes les représentants de la filière bois, qui ont été au coeur de la récente tempête. Vendredi dernier, j'accueillais Mme Jouanno à Morcenx devant les acteurs de la filière. Les Landais, les Aquitains sont effondrés. Les propriétaires forestiers sont loin de vivre de leurs rentes ! La moyenne d'une propriété est de 29 hectares, et il faut 40 ans pour que le pin arrive à maturité. Jusqu'ici, on connaissait une tempête par siècle ; et voilà Klaus, 10 ans à peine après la tempête de 1999 ! Désespérés, les propriétaires baissent les bras. Prenons garde. La forêt est une richesse économique mais aussi écologique : un hectare piège un mètre cube de carbone ! Avec 8 000 camions qui empruntent quotidiennement la N 10, il est impératif de reboiser si l'on ne veut pas s'exposer à de graves problèmes écologiques.



Pour ce faire, il faut envoyer un signal fort aux propriétaires et aux sylviculteurs. La filière forestière est la deuxième économie de l'Aquitaine, avec 35 000 salariés. Nous ne pouvons les passer par pertes et profits ! Il y a 37,5 millions de mètres cubes de bois de pin au tapis. Contrairement au peuplier, qui a trouvé un débouché porteur en Italie, le pin, qui se vendait il y a peu à 45 euros le mètre cube, vaut aujourd'hui entre 2 et 3 euros ! Et encore, les acquéreurs veulent du bois débardé ! Les propriétaires perdent de 1 500 à 2 000 euros par hectare !

Il n'y a pas 150 000 hectares à reboiser, n'en déplaise au ministère de l'agriculture, mais 220 000, sur les 320 000 hectares touchés : on ne peut préserver les pins qui ont été touchés. Or 40 % de la forêt a été décimée !

Si l'on n'aide pas les sylviculteurs à nettoyer les chablis, on court de grands risques d'incendies de forêt. L'été risque d'être catastrophique, et ce ne sont pas les deux Canadairs arrivés en Gironde qui suffiront à protéger les restes de la forêt ! Les risques phytosanitaires sont également très importants.

Certains membres du Gouvernement se glorifient d'avoir fait mieux qu'en 1999. Pour ma part, je n'aime guère ce genre de comparaisons. Les conditions économiques étaient tout autres en 1999 : le marché espagnol achetait tout, et à bon prix. Le principal problème était de trouver des transporteurs auprès de la SNCF et de RFF ! On a découvert à cette occasion que la SNCF n'avait pas le matériel pour transporter les grumes ! L'aide du Gouvernement est certes importante, mais, monsieur Leroy, elle ne me paraît pas en tous points adaptée. Il faut indemniser au préalable les forestiers sinistrés, pour les inciter à exploiter le chablis et à reboiser. Sinon, ce sera un désastre pour l'Aquitaine.

Il faut stocker 10 millions de mètres cubes pour nous prémunir contre la baisse des prix et réguler les coûts. Des aires de stockage existent déjà. Au bout de cinq ans, s'il est bien arrosé, le bois d'oeuvre est même de meilleure qualité, nous disent les professionnels. Selon eux, les aides consenties ne serviront à reboiser que 150 000 hectares, pas 220 000. L'amendement de l'Assemblée nationale prévoit une augmentation des crédits de 40 millions ; il en faut 78 millions. Les professionnels vous demandent d'accepter cet amendement, madame la ministre ; ce serait un signe très encourageant. Ils demandent également que la durée des prêts bonifiés passe de 5 à 8 ans : il faut 3 ans pour débarrasser les chablis, et 5 ans pour exploiter et vendre le bois.

Les pins commencent à bleuir, les aiguilles à roussir, les risques d'incendie augmentent. Il faut aller vite. Je compte sur vous, madame la ministre.



Intervention

Projet de loi relatif au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers

par Yves KRATTINGER, sénateur de la Haute-Saône

(séance du jeudi 2 avril 2009)

Ce projet de loi constitue l'aboutissement d'un long travail de concertation entamé dès 2005 entre l'État, les départements et les représentants des personnels des parcs. En qualité de président de la commission « Aménagement du territoire, transports et infrastructures » de l'Assemblée des départements de France, j'ai été associé à ces discussions pendant plus de quatre ans. Ce long processus a permis, par un dialogue de qualité, de dégager certaines convergences entre l'État et les départements sur le principe et les conditions de ce transfert. Mais plusieurs de ses modalités demeurent encore problématiques. Les conseils généraux sont, au fil des ans, souvent devenus les premiers clients des parcs, leur contribution au chiffre d'affaires variant aujourd'hui de 60 à 95 %, sauf exceptions. Dès lors, le maintien du régime conventionnel fixé par la loi de décembre 1992 ne se justifie plus et le partenariat État-département apparaît inadapté. L'État a la maîtrise des moyens du parc, alors que c'est le département qui le fait majoritairement travailler ! Il est donc urgent de céder l'entreprise « Parc de l'équipement » aux conseils généraux d'autant que ceux-ci avaient souhaité que ce transfert soit effectif dès le 1er janvier 2009. Après les importantes réorganisations vécues par les DDE ces dernières années, il y a dans les nouvelles DDEA un certain désintérêt pour les parcs et pour leur gestion.

Ce transfert continue de soulever, du côté des conseils généraux comme chez les personnels des parcs, des craintes légitimes qu'il convient d'apaiser. Elles concernent le nombre d'agents transférés, les conditions d'intégration des OPA, le



statut des personnels transférés, les compensations financières et le régime de propriété garantis aux départements, la possibilité de travailler pour les communes et les EPCI. Il s'agit de zones d'ombre que le débat d'aujourd'hui se doit d'éclaircir.

Au fil des discussions, il est apparu indispensable, avant d'engager une réforme aussi complexe, de recenser les problèmes locaux particuliers de court et de moyen termes. Ainsi s'est engagée dans chaque département une étude de transfert conduisant à un « Document d'orientations stratégiques du parc » (DOS), élaboré sous le pilotage conjoint du président du conseil général et du préfet, en associant, sous des formes variables suivant les territoires, les représentants du personnel.

Les DOS, qui traitaient des modalités du transfert en fonction de la situation locale, ont été envoyés au secrétariat général du ministère en juillet 2007. Une forte majorité de conseils généraux est favorable à un transfert partiel ou global des parcs, cohérent avec les compétences départementales. Le projet de loi a tenu compte de certaines conclusions des DOS, en retenant trois principes : un transfert effectif au 1er janvier 2010 - et au plus tard, au 1er janvier 2011 ; des modalités définies par des conventions élaborées localement à partir d'un dispositif légal commun ; le transfert en pleine propriété à titre gratuit des biens mobiliers et immobiliers utilisés par les parcs.

Plusieurs zones d'ombre ont été dissipées grâce à des amendements de la commission des lois : création d'une commission nationale de conciliation, de composition paritaire, chargée d'intervenir en cas d'échec de la procédure conventionnelle ; extension au transfert de biens meubles de l'exonération de droits, taxes ou honoraires ; extension à deux ans du délai accordé aux collectivités pour demander le transfert des immeubles,

afin qu'elles aient le temps d'évaluer les risques de pollution par l'amiante ou les hydrocarbures. Toutefois, ce transfert continue de nourrir des inquiétudes. Le succès de l'intégration des parcs dépendra de la souplesse de la démarche, du respect des contraintes et de la libre administration des collectivités. Le texte doit garantir explicitement qu'aucun transfert d'OPA surdimensionné ne sera imposé aux départements. Le Gouvernement explique que la seule obligation pour la collectivité est de reprendre au minimum une partie du parc correspondant à une entité fonctionnelle. Or l'article 3 précise que le nombre des emplois transférés aux départements « ne peut être inférieur » au nombre d'emplois pourvus dans le parc. Il conviendrait de remplacer ces mots par « est égal ». Chaque conseil général doit pouvoir moduler sa demande en fonction de ses besoins.

En outre, si la convention n'est pas signée au plus tard le 1er mai 2010, un arrêté interministériel définira le nombre et la nature des emplois transférés et les modalités du transfert. Voilà qui peut aboutir à un transfert unilatéral de la totalité du personnel ! Il est indispensable de compléter l'article 5 en prévoyant de limiter le transfert des personnels OPA à proportion de la part du chiffre d'affaires de la collectivité départementale au sein du parc à la date du 31 décembre 2006. Il convient aussi de repousser la signature de la convention au 1er juillet 2010 pour donner plus de souplesse aux organes délibérants des collectivités. C'est que le transfert du parc n'est pas un classique transfert de compétence mais correspond plutôt à la cession aux conseils généraux d'une entreprise dont ils sont de loin les premiers clients.

J'en viens au statut des ouvriers des parcs et ateliers, qui fut au coeur des discussions préparatoires à cette réforme. Hélas, aucun consensus n'a émergé. Agents de droit public non titulaires de l'État, les OPA bénéficient d'un quasi-statut : droit à un déroulement de carrière, règles et garanties en matière de protection sociale, régime spécial de retraite. Le Gouvernement proposait la création d'un quasi-statut commun entre l'État et les départements, rejoignant une recommandation de M. Courtial et les revendications des syndicats de personnel. L'article 10 du projet de loi initial instituait ainsi une nouvelle catégorie d'agents publics, les personnels techniques spécialisés (PTS), dotés du statut d'agent contractuel de droit public à durée indéterminée, recrutés dans des

domaines limités et soumis à des dispositions communes qu'ils relèvent de l'État ou des collectivités territoriales. Mais les départements craignent une atteinte à l'unicité du cadre de la fonction publique territoriale et redoutent des demandes d'alignement... Il en résulterait maints soucis de management et difficultés budgétaires. D'autant que certains conseils généraux envisagent d'affecter les agents du parc parmi les équipes des unités territoriales ou dans les garages départementaux. Constatant l'absence de consensus, la commission des lois a proposé de revenir au droit commun de la loi 13 août 2004 : la mise à disposition de plein droit et sans limitation de durée, assortie d'un droit d'option pour le statut de fonctionnaire territorial dans un délai de deux ans. Cette méthode d'intégration s'est révélée satisfaisante lors du transfert des TOS et des agents des DDE. Il devrait en être de même ici. Les ouvriers auront une liberté de choix, une réelle sécurité statutaire et des perspectives de carrière. Les amendements de la commission des lois apportent des garanties supplémentaires : les agents, une fois intégrés, relèveront de la CNRACL mais conserveront le bénéfice des droits à pension acquis antérieurement ; ceux qui opteront pour l'intégration percevront une rémunération au moins égale à leur rémunération globale antérieure, primes et indemnités comprises. Ils bénéficieront éventuellement d'une indemnité compensatrice différentielle. Le contenu du futur décret demeure cependant beaucoup trop incertain et les agents comme les conseils généraux devront donc être vigilants. Monsieur le ministre, quels engagements pouvez-vous prendre ?

En outre, alors que le Gouvernement souhaite manifestement un transfert total, il ne traite pas de la prise en charge financière des transferts en surnombre. Un amendement du groupe socialiste déclaré irrecevable -ce que je ne comprends pas- proposait que restent à la charge financière de l'État les agents en surnombre par rapport à la commande du département. Une modification du texte ne peut plus venir que de vous, monsieur le ministre ! Tenez compte du fait que la commande de l'État aux parcs s'effondre et que le travail pour les communes n'est pas à ce jour autorisé. Les conseils généraux ne peuvent, dans la conjoncture actuelle, diminuer leur commande aux entreprises privées. Il n'y a aucune variable d'ajustement. Je veux aussi souligner le coût pour les départements de la protection sociale des OPA.

Le taux de la contribution réclamé aux collectivités pour la retraite d'un fonctionnaire de l'État détaché a doublé en moins de trois ans. La charge « retraite » est deux fois plus élevée que celle d'un fonctionnaire territorial. Nous espérons, monsieur le ministre, que vos explications seront de nature à nous rassurer...

Les départements acceptent majoritairement l'hypothèse d'un transfert rapide des parcs mais ils ne veulent pas d'une nouvelle mise à contribution financière. Ils acceptent un transfert global si les conditions en sont réunies, ce qui n'est pas le cas actuellement. La situation budgétaire des collectivités territoriales est fragile !

Notre vote dépendra donc des réponses qui nous seront apportées au cours de ce débat. Si elles sont positives, nous voterons le projet de loi. Si nous n'obtenons pas les assurances attendues, nous nous abstiendrons.



Question d'actualité

Législation sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises par Nicole BRICQ, sénatrice de la Seine-et-Marne

(séance du jeudi 2 avril 2009)

MMa question s'adresse à M. le Premier ministre qui ce lundi, en grand appareil, a annoncé à la presse la publication d'un décret censé mettre fin aux abus liés aux rémunérations des dirigeants d'entreprises, notamment à leur part variable, abus qui suscitent l'incompréhension et le ressentiment de nos concitoyens. Je l'indique par avance au ministre, quel qu'il soit, qui me répondra car je ne voudrais pas qu'il me resserve un argument déjà entendu : c'est la gauche qui, la première, a légiféré pour augmenter la fiscalité sur les stock-options et la rendre plus progressive, à l'occasion de la loi relative aux nouvelles régulations économiques (exclamations à droite) : je le sais, j'étais députée à l'époque !



Ma question porte à la fois sur le fond et la méthode. Depuis le discours du Président de la République à Toulon en septembre dernier, le scandale des rémunérations excessives des dirigeants a plusieurs fois refait surface dans la presse et dans l'opinion. Ces pratiques existaient avant la crise, mais à l'heure où les plans sociaux se multiplient, où les salariés sont contraints au départ munis d'indemnités maigres ou nulles, où les faillites d'entreprises redoublent et où l'on annonce une croissance négative de moins 4 % en 2009, elles sont devenues inadmissibles : il y a longtemps que le seuil de tolérance a été franchi ! Pourtant le Gouvernement refuse obstinément de légiférer. Hier même à l'Assemblée nationale, les députés membres de la mission Houillon se sont mis d'accord, quelle que soit leur appartenance politique, pour que de nouvelles règles soient fixées par la loi.

Pourquoi le Gouvernement s'entête-t-il à refuser une loi, préférant renvoyer au code de bonne conduite du Medef ?

Réponse de M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi

Je vous prie d'excuser M. le Premier ministre qui était ce matin au congrès de la FNSEA à Poitiers et qu'un léger retard empêche d'assister à cette séance de questions d'actualité.

Si j'ai bien compris, madame Bricq, vous faites à la fois la question, la réponse et la réponse à cette dernière. Je me contenterai de la réponse.

En cette période, les Français souhaitent que les efforts soient équitablement partagés. Nous devons donc veiller à ce que le comportement d'une infime minorité ne jette pas l'opprobre sur l'ensemble des dirigeants d'entreprises, qui pour la plupart continuent à travailler et à promouvoir l'emploi.

Conformément aux vœux du Premier ministre, Mme Lagarde et M. Hortefeux ont réagi avec une extrême rapidité. Jeudi dernier, le Gouvernement a annoncé la publication d'un décret ; c'est chose faite depuis mardi. Dès avant, Mme Lagarde a réuni les dirigeants des six principaux réseaux bancaires qui ont pris l'engagement d'agir en conformité avec les exigences du décret.

Le Gouvernement a fixé des règles strictes. Ces règles concernent d'abord les entreprises aidées par l'État : le décret interdit d'attribuer des stock-options ou des actions gratuites à leurs dirigeants de leur verser des rémunérations variables si celles-ci ne sont pas la contrepartie de performances réelles ou que l'entreprise procède à des licenciements.

Les exigences du Gouvernement portent aussi sur les entreprises publiques, où l'État fixe les règles, et sur l'ensemble des entreprises, puisque nous avons demandé aux organes représentatifs des dirigeants d'entreprise de mettre en place un comité des sages sur cette question.

Je comprends que certaines vérités vous déplaisent, madame Bricq, mais s'il est vrai que ce problème est ancien puisque cela fait environ quinze ans qu'existent les stock-options et les rémunérations variables, c'est bien ce Gouvernement et cette majorité qui y remédieront !



Question d'actualité

Universités

par Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret

(séance du jeudi 2 avril 2009)

Les universitaires, les étudiants, les chercheurs attendent de Mme la ministre de l'enseignement et de la recherche des signes forts..Depuis trop longtemps ! Agissez pour dénouer cette crise et apaiser les angoisses des étudiants et de leurs familles, qui se demandent si l'année sera validée. Retirez l'avant-projet de décret sur la formation des enseignants et engagez une concertation profonde, afin de promouvoir une formation théorique et professionnelle de haute qualité.



Ils attendent une remise à plat du statut d'enseignant-chercheur. Ils attendent qu'on compense, au-delà de 130, les suppressions de postes annoncés pour 2009. Les chercheurs attendent enfin qu'on manifeste du respect pour le CNRS, l'Inra, l'Inserm (exclamations à droite) et pour tous les établissements de recherche qui préparent notre avenir.

Des actes concrets doivent être pris d'urgence. Y êtes-vous prête, madame la ministre ?

Réponse de Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

J'entends depuis plusieurs semaines le parti socialiste m'interpeller sur cette question mais je ne l'ai jamais, jamais entendu condamner les blocages, pire, les actes de violence qui se déroulent parfois dans les établissements !

Dans votre université, monsieur Sueur, à Orléans, les étudiants et les enseignants ont voté hier la reprise des cours ; mais un commando cagoulé de vingt à trente personnes y a commis de graves dégradations. Le président de l'université a jugé à raison cette forme d'action inacceptable et annoncé son intention de porter plainte. Le silence du parti socialiste devant ces actes, dont les premières victimes sont les étudiants, est assourdissant !

Un peu de silence, je vous prie. Votre silence, mesdames et messieurs les sénateurs socialistes, est assourdissant et inacceptable. Les premières victimes du blocage, ce sont les étudiants !

J'ai dialogué et la réforme sera désormais étalée sur deux ans. La concertation va se poursuivre pour que nous parvenions à un consensus.

Vous avez parlé d'une université délaissée. Les moyens de fonctionnement de l'université d'Orléans ont augmenté en 2007 de 65 000 euros et en 2008 de 351 000 euros ; ils augmenteront cette année de 788 000 euros, auxquels s'ajouteront 2,4 millions pour mettre les locaux en sécurité. Vous vouliez des gestes, voilà des preuves d'amour !



Question d'actualité

Etat de la justice en Guyane

par Jean-Etienne ANTOINETTE, sénateur de la Guyane

(séance du jeudi 2 avril 2009)

Depuis le 2 mars, la justice est paralysée en Guyane par une grève des audiences engagée par les avocats, largement suivie par les greffiers et les magistrats et soutenue par le syndicat de la magistrature, les élus et la population. La situation est gravissime ; et puisqu'en matière judiciaire aussi le Gouvernement ne connaît que la logique comptable, voici quelques chiffres : quinze magistrats pour officiellement 210 000 habitants, contre une moyenne nationale de douze magistrats pour 100 000 habitants ; 4 800 affaires par magistrat et par an, quand la moyenne nationale est de 1 100. Triste exception, notre département -de la taille du Portugal !- est le seul à avoir vu sa cour d'appel supprimée en 1947. L'unique tribunal de grande instance est administré de la cour d'appel de Fort-de-France, aussi éloignée de Cayenne que Varsovie l'est d'Annecy. Comment accepter une telle aberration ? Comment accepter une telle discrimination ?



En février 2008, lors de votre venue, madame la garde des sceaux, vous avez pu constater l'indigence des locaux et la vétusté des équipements. Les engagements pris dans le contrat d'objectifs signé en 2005 n'ont pas été respectés. Les 100 000 euros débloqués par la Chancellerie pour des menus travaux sont dérisoires au regard des besoins.

Est-il normal qu'il faille attendre six mois un référé, quatorze mois la décision d'un juge aux affaires familiales ? C'est un déni de justice ! Tous les rapports le reconnaissent. La population de la Guyane va doubler d'ici 2030 ; qu'en sera-t-il de l'accès au droit ?

Oui ou non, allez-vous mettre en place une cour d'appel de plein exercice à Cayenne et un TGI à Saint-Laurent-du-Maroni ? Oui ou non, allez-vous construire un palais de justice digne de ce nom ? Oui ou non, allez-vous créer des postes de magistrats et de greffiers ? Si oui, quand et combien ?

Réponse de Mme Rachida Dati, garde des sceaux, ministre de la justice.

Il y a une vraie difficulté de la justice en Guyane ; je l'ai constaté quand je me suis rendue sur place et nous avons déjà commencé à améliorer les choses. Le rapport d'audit que j'avais demandé à l'inspection générale de la justice m'a été remis la semaine dernière. Les avocats ont été reçus à la Chancellerie le 19 mars et une aide d'urgence de 100 000 euros a été débloquée ; les travaux de rénovation ont commencé ; des moyens humains et matériels seront débloqués ; tous les postes vacants seront pourvus dans les plus brefs délais, sachant que les procédures administratives prennent un peu de temps. J'attends des propositions sur la réorganisation administrative de la justice en Guyane, notamment sur l'éventualité de la création d'une cité judiciaire.

Soyez assurés que le Gouvernement tiendra ses engagements.



Communiqué de presse

LE GROUPE SOCIALISTE COMMUNIQUE

Le “délit de solidarité” n’est plus acceptable !

MM. BEL, MERMAZ, YUNG, GAUTIER et les membres du Groupe Socialiste, apparentés et rattachés, ont déposé une proposition de loi visant à supprimer le « délit de solidarité » tel que défini dans l’article L. 622-1 du code de l’entrée et du séjour des étrangers et du droit d’asile.

Dans un climat d’intimidation des bénévoles et des travailleurs sociaux qui aident les migrants à vivre au jour le jour, voire pour certains à survivre et alors qu’Eric BESSON, ministre de l’Immigration, réaffirme que le délit de solidarité n’existe pas en France, le Groupe socialiste considère qu’il est impératif de changer cette loi inhumaine dans son application sur le terrain, qui permet sous l’incrimination d’aide au séjour irrégulier de confondre des gestes de solidarité avec la vénalité des réseaux de passeurs. Le Groupe socialiste considère que ces citoyens ne font pourtant que décliner le triptyque républicain en n’oubliant pas son dernier terme, la fraternité.

Les dispositions de leur proposition de loi s’inscrivent dans le cadre de la directive du 28 novembre 2002 et en respectent les principes. Elles permettront de protéger les gestes de solidarité de citoyens, d’associations ou d’établissement et services sociaux ou médico-sociaux sans pour autant remettre en cause la lutte contre les réseaux qui exploitent la misère humaine.

C’est pourquoi les Sénateurs du Groupe Socialiste souhaitent, en se plaçant dans le cadre de cette directive, apporter les améliorations nécessaires à la législation existante.

Diffusé le 8 avril 2009



Communiqué de presse

LE GROUPE SOCIALISTE COMMUNIQUE

Travail le dimanche : l'opposition de gauche obtient le retrait des amendements

Aux côtés des sénateurs de gauche, Jean-Pierre Godefroy, Daniel Raoul, Didier Guillaume et Charles Gautier sont intervenus, au nom du groupe socialiste, de manière vive, **pour condamner les amendements au projet de loi sur le tourisme qui voulaient introduire le travail du dimanche. Ils ont dénoncé avec force le procédé et sa finalité aboutissant à leur retrait.**

Un procédé condamnable. C'est celui qui consiste à introduire de façon furtive cette question par la voie d'une poignée d'amendements déposés, en catimini, sans lien avec le texte. D'autant que ce projet de loi sur le tourisme sur les bancs du Sénat se caractérise par plusieurs points d'accord tels que le développement du tourisme social donnant la possibilité aux Français les plus modestes de partir en vacances.

Une finalité contestable. La démarche est incompréhensible surtout en temps de crise ! **L'ouverture dominicale n'est pas un facteur de relance de la consommation.** Les consommateurs n'achèteront pas le dimanche ce qu'ils ne peuvent pas acheter en semaine parce qu'ils n'ont pas des salaires suffisants. Les socialistes n'ont de cesse de la répéter : c'est la rémunération du travail qui est insuffisante pour alimenter la croissance, et pour permettre à beaucoup de nos concitoyens de vivre correctement.

De surcroît, les sénateurs socialistes ont insisté sur le fait que l'ouverture dominicale n'est pas non plus un facteur de développement de l'emploi. Au contraire, cela aboutirait à détruire jusqu'à 200 000 emplois dans les petits commerces, qui emploient à chiffre d'affaires égal trois fois plus de salariés que les grandes surfaces.

Diffusé le 8 avril 2009



Communiqué de presse

LE GROUPE SOCIALISTE COMMUNIQUE

Demande de création d'une commission d'enquête sur les aides et prêts publics destinés à la filière automobile

Jean-Pierre BEL, président du Groupe socialiste du Sénat, a déposé au nom du groupe une proposition de résolution, à l'initiative de Martial BOURQUIN, sénateur du Doubs, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les aides et prêts publics destinés à la filière automobile et l'évaluation de leur efficacité industrielle, sociale et environnementale.

Le gouvernement a mis en œuvre, depuis le 9 février 2009, un pacte automobile, assorti d'un volet financier conséquent, qui se justifie grandement par l'importance dans l'économie française de la filière, qui contribue à hauteur de 1% du PIB, représente 15% de la recherche-développement et emploie 10% de la population active.

Ce pacte automobile mobilise d'importants fonds publics, sous forme de subventions ou de prêts. Or les premières constatations locales, émises par des élus issus de tous les bancs du Sénat, rapportent que seul un petit nombre d'équipementiers et sous-traitants automobiles, pourtant très durement touchés par la baisse de la demande, de la production et la raréfaction du crédit, ont aujourd'hui accès, avec les plus grandes difficultés, aux fonds qui leur sont pourtant destinés.

L'ampleur des sommes mobilisées, les enjeux liés à l'emploi, la formation, l'environnement ou l'aménagement du territoire sont tels qu'ils incitent à un autre mode de gouvernance économique. Il apparaît plus que jamais nécessaire de sortir de la confidentialité des évaluations du comité stratégique et de promouvoir une transparence à une plus grande échelle.

Un signal fort doit être donné par les parlementaires qui doivent contrôler les conditions d'accès à ces fonds, le niveau, l'efficacité, la destination de ces aides, ainsi que le respect des contreparties associées, afin d'assurer une véritable traçabilité de celles-ci au service d'une meilleure efficacité de la dépense publique.

Diffusé le 7 avril 2009



Communiqué de presse

Suicides de personnes détenues : encore un rapport pour rien ?

Alain ANZIANI (Gironde) au nom du Groupe socialiste, tient à manifester son étonnement et son inquiétude après le boycott par le Docteur Louis Albrand de la remise de son rapport à la Chancellerie. Cette action inédite reflète la déception du chercheur après la « réécriture » de son rapport par l'administration pénitentiaire.

Alain Anziani dénonce ce détournement du travail d'une commission indépendante, qui avait été nommée par la Garde des Sceaux en novembre dernier, et regrette que ce rapport final n'ait pas encore été rendu public. Par ailleurs, il rappelle que les statistiques concernant les suicides en prison ne sont plus rendues publiques par l'administration depuis le début de l'année 2009. En conséquence, il demande à Madame Dati de s'expliquer au plus vite sur ces questions. Cette polémique ne doit pas masquer la gravité de la question des suicides en prison.

Monsieur Anziani rappelle que les prisons françaises ont connu une augmentation sensible des suicides en 2008. Pour le premier trimestre 2009, la CGT et l'OIP notent une nouvelle augmentation. La prévention du suicide constitue l'une des grandes lacunes de la loi pénitentiaire au motif que le rapport Albrand était en préparation. On voit aujourd'hui la valeur d'un rapport que son auteur refuse de reconnaître ! Il est également significatif que la date d'examen de ce projet de loi par l'Assemblée Nationale ait été repoussée. Les préconisations de ce rapport évoquées dans la presse peuvent constituer des pistes intéressantes mais très insuffisantes. Concernant la prévention des suicides des personnes détenues, il est aujourd'hui urgent de rompre avec la logique actuelle, qui ne vise qu'à empêcher les détenus de mourir. Pour réellement prévenir les suicides, il faut d'abord restaurer la personne détenue dans sa dignité d'homme.

Aujourd'hui, cette dignité n'est pas respectée, notamment du fait de la surpopulation carcérale et de la violation systématique du principe de l'encellulement individuel. Alain Anziani rappelle que le gouvernement souhaite revenir sur ce principe essentiel.

Dans ses déclarations à la presse, le Docteur Albrand a regretté que ses propositions concernant la réduction de la durée de placement au quartier disciplinaire aient été supprimées dans le rapport final présenté à la Chancellerie. Monsieur Anziani tient à réaffirmer sa conviction qu'une politique de prévention des suicides en prison doit passer par une stricte limitation du « mitard ». C'est d'ailleurs pour cela que les sénateurs socialistes avaient proposé la suppression du quartier disciplinaire et son remplacement par des mesures de confinement individuel.

Comme le souligne le Docteur Albrand, une volonté politique forte est nécessaire pour apporter des réponses crédibles à la tragédie des suicides de personnes détenues. C'est pourquoi Alain Anziani demande que le Parlement se saisisse enfin de cette question et qu'une mission d'information sur ce sujet soit créée dans chaque assemblée.

Diffusé le 2 avril 2009



Communiqué de presse

Justice en Guyane : les sénateurs appellent le Gouvernement à prendre des mesures d'urgence

Les sénateurs de Guyane, Georges Patient et Jean-Etienne Antoinette, appellent le chef de l'Etat à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour que cesse la grève de la justice dans le département. Depuis le 2 mars, l'ensemble des avocats de Guyane, soutenu par les greffiers et les magistrats s'est mis en grève pour protester contre le manque de moyens matériels, humains et l'absence de Cour d'Appel dans le département.

La Guyane est le seul département français ne disposant pas de cour d'appel, étant donné qu'il dépend de celle de Fort-de-France qui est à 1300 km. Soit, la distance qui sépare Annecy de Varsovie !

Depuis près d'un mois, l'appareil judiciaire est bloqué alors que la Guyane est l'un des départements français ayant le plus fort taux de criminalité.

Dans un courrier adressé par Georges Patient au Président de la République, le sénateur dénonce le dysfonctionnement de la justice dans le département. Il demande la création d'une Cour d'Appel mais surtout qu'un dialogue constructif s'ouvre entre la Chancellerie et les représentants du barreau de Guyane. Malheureusement, ce courrier est resté sans réponse à ce jour.

Le sénateur Antoinette interpellera donc le gouvernement sur cette question, jeudi prochain, lors des Questions au gouvernement. Il faut que l'Etat réponde aux préoccupations de tous ses justiciables qu'ils vivent en métropole ou en Guyane !

Diffusé le 30 mars 2009



Communiqué de presse

Rémunérations variables des dirigeants de sociétés :

Le Groupe socialiste du Sénat regrette le choix inapproprié d'un décret d'application très partiel et limité dans le temps

Mme Nicole Bricq, sénatrice de Seine-et-Marne, Vice-présidente de la commission des finances, regrette le choix inapproprié du Gouvernement qui prétend répondre par un simple décret aux excès dus à l'explosion de la part variable de la rémunération des dirigeants de sociétés, dont le lien avec la crise financière est avéré.

Limité dans son champ d'application - aux seules entreprises et établissements financiers bénéficiant de l'aide directe de l'État - et limité dans le temps, ce décret, affiché par l'Élysée comme une réponse « rapide et facile », est le résultat d'un jeu de rôles entendu entre le Président de la République, le Gouvernement et le patronat pour que le code de bonne conduite du MEDEF et de l'AFEP soit légitimé alors que la seule réponse réside dans un texte législatif de plus large portée et pérenne.

Au lieu d'escamoter les prérogatives du Parlement, le Gouvernement aurait pu saisir l'opportunité du projet de loi de finances rectificative pour 2009, en discussion au Sénat mardi 31 mars, pour inscrire dans la Loi l'ensemble des mesures d'encadrement, de limitation des rémunérations variables et de réforme de la gouvernance des sociétés. Ce collectif budgétaire a justement conduit les députés de la majorité et de l'opposition à faire preuve d'esprit de compromis afin d'inscrire dans la loi le renoncement aux paradis fiscaux par les établissements bancaires qui reçoivent l'aide de l'État.

L'amendement présenté par le Président de la Commission des Finances du Sénat, bien que limité au même périmètre et limité dans le temps, démontre que la voie législative est possible et tout aussi rapide.

Aussi, pour la troisième fois, les sénateurs du groupe socialiste, depuis leur proposition de Loi (n° 54) proposant une réforme de fond applicable à toutes les sociétés par actions, rejetée le 4 novembre 2008 par la majorité, défendront dans le collectif budgétaire des amendements visant à corriger profondément un système en faillite et empêcher des pratiques unanimement condamnées :

- par la limitation de la part variable qui ne doit pas dépasser la part fixe de la rémunération,
- par la création d'une surimposition de solidarité pour les revenus supérieurs à 380000 Euros,
- par une fiscalité sur le bénéfice imposable des sociétés permettant de favoriser les politiques vertueuses en matières de rémunérations variables et de parachutes dorés,
- par la limitation de l'usage des stock-options aux seules sociétés de moins de 5 ans.

Mme Bricq déplore que le Président de la République et sa majorité n'aient pas voulu saisir l'occasion de la crise actuelle pour réformer en profondeur l'encadrement des rémunérations variables des dirigeants de sociétés qui, la crise passée, risquent de connaître à nouveau les mêmes excès.

Diffusé le 30 mars 2009



Bulletin du Groupe socialiste du Sénat

avec la participation des collaborateurs du groupe

Publication - réalisation - conception : Aïcha KRAI

Contact : 01 42 34 38 51

Fax : 01 42 34 24 26